

17 avril 2015

MOBILITES:

Un feu vert aux modes actifs plutôt qu'un carton rouge !

Ce vendredi, la **Préfecture** passe à la vitesse supérieure dans son action de verbalisation des piétons et cyclistes en infraction en leur adressant un carton rouge. Par cette opération, elle donne le sentiment de **stigmatiser les personnes les plus vulnérables dans l'espace public**.

La position de la préfecture serait autrement plus audible si elle concourait concrètement à appliquer sur le territoire régional les préconisations du plan national d'action pour les mobilités actives, vélo et marche, adopté en mars 2014.

Cette action préfectorale entre en contradiction avec le Schéma régional Climat Air Energie, pourtant adopté de concert par le Préfet et le Conseil régional en novembre 2012, qui fixe **un objectif de 70 % des déplacements de 1 à 3 km utilisant les modes actifs en 2020** (35 % pour les trajets de 3 à 5 km et 15 % de 5 à 10 km).

Or, en 2009-2010, le Nord-Pas de Calais était très loin de ces objectifs, la voiture étant encore très dominante avec deux tiers des déplacements contre un quart aux modes actifs et le restant aux transports en commun....

Les collectivités apportent leur contribution à cet objectif, notamment à l'échelle du Nord-Pas de Calais via le **Plan vélo régional adopté en novembre 2013**. L'ambition de ce plan est d'envisager le vélo de façon transversale, que ce soit sous l'angle des déplacements scolaires, de vélo-routes et voies vertes, de stationnements vélos dans les gares, etc., afin de **favoriser l'intermodalité et le maillage du territoire et ainsi accélérer encore l'usage du vélo**.

Changer de braquet dans la place des modes actifs implique que l'Etat rejoigne l'avant du peloton et s'empare de cette politique - aux côtés des collectivités locales et des associations - pour assurer leur développement et non y faire obstacle. S'il doit jouer son rôle de garant du respect du code de la rue, nous attendons aussi de l'Etat, pour les piétons et les cyclistes, son engagement dans le Plan d'Action sur les Mobilités Actives, le Plan de Protection de l'Atmosphère et le Contrat de Plan Etat Région.

Contacts Presse :

Paulo-Serge LOPES, Conseiller régional délégué à la mission Vélo – paulosergelopes@gmail.com Tél : 03 28 82 56 76

Amélie BON, Collaboratrice du groupe EELV NPDC – am.bon@orange.fr - Tél. 03 28 82 55 89 / 06 77 67 05 27

